

Image not found or type unknown



Renseignement sur la déchéance des droits parentaux

Par **bravo sophie**, le **07/08/2009** à **13:18**

Bonjour, rnje m'appelle sophie bravo et je voulais savoir si en cas d'adoption plénière il fallait que mes parents signent un document pour autrizer cette adoption ou si un des mes parents diligente une demande de déchéance de droits parentaux cela est automatique. de plus quel sont les motifs d'acceptation de cette demande de déchéance. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma question et espère avoir une réponse de votre part. sophie